



Mise en place d'un divorce

Par **Guy68510**, le **25/04/2020** à **07:54**

Bonjour,

Je me prénomme Guy.

Je suis marié depuis 08.2002. Nous vivions dans une maison en Alsace et nous travaillions ensemble depuis 1990. En juin 2018, mon épouse a changé de travail et 6 semaines après, elle couchait avec un de ses responsables. Cette aventure a duré entre 5 et 6 mois. Nous avons une maison de campagne, pas loin de là ou elle avait son nouveau job. La fin de cette aventure c'est faite, car en février 2019, elle a couché avec un voisin. Depuis mars 2019, elle vit chez ce voisin, pour faire le ménage, la cuisine et bien sûr le reste. Mon épouse a quitté son mari depuis mars 2019. Je n'ai eu aucune relation avec ma femme depuis le 1 décembre 2018. J'aime ma femme malgré tout et je n'ai eu aucune aventure avec quelqu'un d'autre (je suis dégoûté). Je ne peux et ne veux plus vivre ainsi, dans l'attente de son retour, car je ne fais que survivre.

Que devrais je faire pour pouvoir me séparer d'elle.

Merci pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **25/04/2020** à **08:02**

Bonjour,

Vous demandez le divorce pour rupture du lien conjugal. Prenez un avocat pour vous conseiller et défendre vos intérêts.

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **17:54**

Bjr@tous

En effet, vous pourrez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568>

Le délai de 2 années de séparation devrait être ramené à 1 an, en septembre prochain lors de la mise en application de [**LOI n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice**](#) et il pourrait même ne pas être pris en considération dans certaines circonstances...